

11/2022 EDITION - BELGIUM
BD Infection Prevention BV/SRL.
 Becton Dickinson Benelux NV/SA
 Becton Dickinson Distribution Center NV/SA

ÉDITION 11/2022 – BELGIQUE
BD Infection Prevention BV/SRL.
 Becton Dickinson Benelux NV/SA
 Becton Dickinson Distribution Center NV/SA

1. Definitions

In these Conditions:

“**BD**” means the legal entity within the BD group of companies that is named on the Order.

“**Conditions**” means the terms and conditions set out below.

“**Contract**” means a contract between BD and the Supplier for the sale and purchase of Goods and/or Services as set out in an Order and subject to these Conditions.

“**Goods**” means goods (or any part of them) supplied by the Supplier to BD under an Order.

“**Law**” means all applicable laws (as amended), regulations and orders, irrespective of jurisdiction.

“**Order**” means a purchase order for Goods and/or Services which refers to, or is sent to the Supplier together with, these Conditions.

“**Services**” means services (or any part of them) supplied by the Supplier to BD under an Order, which shall include any services which the Supplier needs to perform in relation to Goods to ensure compliance with the applicable Contract.

“**Supplier**” means the legal person from whom BD purchases Goods and/or Services.

2. Basis of Contract

2.1 These Conditions shall apply to and be incorporated into all Orders for the purchase of Goods and/or Services by BD from the Supplier, except any purchase that is covered by a signed written agreement between the parties which expressly rule out these Conditions. The Supplier acknowledges and accepts that these Conditions shall supersede all other terms and conditions including any which the Supplier may purport to apply under any quotation, order acknowledgement, invoice or similar document or which could be implied by trade custom, practice, or course of dealing.

2.2 An Order for Goods and/or Services constitutes an offer by BD to purchase such Goods and/or Services subject to these Conditions. The Order shall be deemed to be accepted by the Supplier upon the Supplier acknowledging or accepting the order, or doing any act consistent with fulfilling the Order (whichever is earlier); at which point the Contract shall come into existence.

2.3 Any changes made to an Order must be in writing and signed by an authorized representative of BD (“Change Notice”). Supplier shall immediately notify BD if the Change Notice will impact Supplier’s cost, time of delivery or time of performance. If so, the parties will equitably adjust costs and schedules, in writing. One hundred and eighty (180) days’ notice and BD’s written approval is required prior to any changes in any specification for the Goods or Services contained or referred to in or sent with the Order, including but not limited to any technical descriptions, drawings and samples (“Specifications”), performance, manufacturing or materials for Goods and/or Services supplied by Supplier (“Product Changes”). Such Product Changes include but are not limited to relocation of manufacturing site; change in ownership of Supplier; new, additional, modified tooling or other equipment; modified manufacturing processes; material changes; or other design and/or Specifications’ modifications. End of Life (EOL) notification shall be submitted at a minimum of one hundred eighty (180) days prior written notice. If Supplier desires or is required pursuant to the Law to make any such Product Changes, Supplier shall submit the Product Change request prior to implementation online through the BD Supplier Change Request Portal at: <https://bdsc.aravo.com/aems/supplierselfservice.do>.

3. Goods and Services

3.1 The Supplier warrants and shall ensure that all Goods (and their packaging) and Services conform with any applicable Specification and are provided in accordance with Law and BD’s instructions. All Services shall be performed by suitably qualified and experienced personnel, in a prompt, diligent, safe and professional manner, and to the highest standard of skill and care. The Supplier shall observe all health and safety rules and regulations and any other security requirements that apply at any of BD’s premises or anywhere else, or to any BD equipment or systems. The supplied Goods or Services will meet all safety regulations and regulations relating to hygiene, in particular those of Directive 89/655/EEC concerning the minimum safety and health requirements for the use of work equipment by workers at work and the Royal Decree of 12 August 1993 concerning the use of work equipment (as amended). The Supplier shall present the relevant safety information or information requested other by BD in the form of Material Safety Data Sheets.

3.2 Subject to Clause 3.1, the Supplier warrants and shall ensure that Goods (and their packaging) are: (a) equal in all respects to any samples or patterns provided or given by either party; (b) of satisfactory quality and fit for any purpose held out by the Supplier or made known to the Supplier by BD expressly or by implication; and (c) free from defects in design, material and workmanship, and remain so for a minimum of 24 months after delivery.

3.3 BD shall be entitled to inspect the manufacturing premises and test Goods during manufacture, processing and storage, which the Supplier shall facilitate at its own expense. Before dispatching Goods, the Supplier shall carefully inspect and test Goods for compliance with the Order and the Specification. If following any inspection or test BD informs the Supplier that it considers that the premises, processes or Goods will not or may not comply with Clauses 3.1 and 3.2, the Supplier shall take all necessary steps to ensure compliance.

3.4 The Supplier shall: (a) provide all relevant product safety information in such form as is required by BD or by Law; and (b) ensure that at all times it has and maintains all the licences, permissions, authorisations, consents and permits that it needs to carry out its obligations under the Contract.

4. Delivery and Performance

4.1 The Supplier shall ensure that: (a) all Goods are properly packed and secured in such manner as to enable them to reach their destination in good condition; and (b) each delivery is accompanied by a delivery note which shows all relevant information.

4.2 The Supplier shall deliver Goods and perform Services at the time(s) and location(s) specified in the Order, or as otherwise specified by BD. The time stipulated for delivery or performance of the Order shall be an essential element of the Contract between BD and the Supplier. If Supplier’s deliveries of the Goods or performance of Services will fail to meet the schedule in the Order, BD may require Supplier to expedite shipments of the Goods or expedited performance of the Services and Supplier will pay for the difference between the cost of any expedited transportation rates of the Goods or expedited performance of Services being used and the original shipping method or performance specified in this Order. Any request for expedited shipping or performance shall not act as a waiver of any other remedies available to BD pursuant to the Order or at law.

4.3 Title and risk in Goods shall pass to BD on completion of delivery of such Goods, but without prejudice to any right of rejection available to BD.

4.4 BD may require the Supplier to suspend performance of the Contract if at any time BD’s business or a relevant part of it is interrupted or restricted by events, circumstances or causes beyond BD’s reasonable control.

4.5 Whereas signature by BD of the packing slip shall be accepted as proof of delivery, it shall not amount to an acceptance by BD of the Goods. All Goods may be subject to incoming inspection by BD. Acceptance of the Goods shall not be conclusive of compliance with Clauses 3 and 4, and shall in no way affect or diminish the warranties provided by Supplier hereunder.

5. Remedies

5.1 If Goods or Services are not delivered or performed in accordance with Clauses 3 and 4, then without limiting any of its other rights or remedies available under statute or at law, BD shall have the right to any one or more of the following remedies, whether or not it has accepted such Goods or Services: (a) to terminate the Contract as set forth herein; (b) to reject Goods (in whole or in part) and return them to the Supplier at the

1. Définitions

Dans les présentes Conditions :

« **BD** » signifie la personne morale au sein du groupe BD qui est mentionnée dans l’Ordre.

« **Conditions** » signifie les conditions générales énoncées ci-dessous.

« **Contrat** » signifie un contrat entre BD et le Fournisseur pour l’achat et la vente de Marchandises et/ou Services tel qu’indiqué dans un Ordre et soumis aux présentes Conditions.

« **Fournisseur** » signifie la personne morale à laquelle BD achète des Marchandises et/ou des Services.

« **Loi** » signifie toute loi (telle que modifiée), tout règlement et toute décision applicable, indépendamment de la juridiction.

« **Marchandises** » signifie des marchandises (ou toute partie d’entre elles) fournies par le Fournisseur à BD en vertu d’un Ordre.

« **Ordre** » signifie un ordre d’achat pour des Marchandises et/ou des Services faisant référence aux ou envoyé au Fournisseur avec les présentes Conditions.

« **Services** » signifie des services (ou toute partie d’entre eux) fournis par le Fournisseur à BD en vertu d’un Ordre, ce qui inclut tout service que le Fournisseur doit prêter quant aux Marchandises afin d’assurer le respect du Contrat applicable.

2. Fondements du Contrat

2.1 Les présentes Conditions s’appliqueront et seront incorporées à tous les Ordres pour l’achat de Marchandises et/ou de Services par BD auprès du Fournisseur, à l’exception de tout achat couvert par une convention écrite, signée, entre les parties. Le Fournisseur reconnaît et accepte que les présentes Conditions prévalent sur toutes autres conditions générales, en ce compris toutes celles que le Fournisseur pourrait prétendre appliquer en vertu d’un devis, d’une confirmation de commande, d’une facture ou de documents similaires ou qui pourraient être présumées applicables en vertu d’usages ou de pratiques commerciales ou de la conduite habituelle des affaires.

2.2 Un Ordre de Marchandises et/ou de Services constitue une offre par BD d’acheter lesdites Marchandises et/ou lesdits Services soumis aux présentes Conditions. L’Ordre est présumé accepté par le Fournisseur à compter de la confirmation ou de l’acceptation de l’ordre par le Fournisseur, ou de l’accomplissement de tout acte en accord avec l’exécution de l’Ordre (selon ce qui survient en premier) ; le Contrat naîtra au même moment.

2.3 Toute modification apportée à un Ordre doit être faite par écrit et signée par un représentant autorisé de BD (“Avis de Modification”). Le Fournisseur doit immédiatement informer BD si l’Avis de Modification a un impact sur le coût, le délai de livraison ou le délai d’exécution du Fournisseur. Si tel est le cas, les parties ajusteront équitablement les coûts et les délais, par écrit. Un préavis de cent quatre-vingts (180) jours et l’approbation écrite de BD sont requis avant toute modification des spécifications des Marchandises ou Services contenus ou mentionnés dans un Ordre ou envoyés avec celle-ci, y compris, mais sans s’y limiter, les descriptions techniques, dessins et échantillons (“Spécifications”), les performances, la fabrication ou les matériaux des Marchandises et/ou Services fournis par le Fournisseur (“Modifications du Produit”). Ces Modifications de Produits comprennent, sans s’y limiter, le déplacement du site de fabrication, le changement de propriétaire du Fournisseur, la création, l’ajout ou la modification d’outils ou d’autres équipements, la modification des procédés de fabrication, les changements de matériaux ou d’autres modifications de la conception et/ou des Spécifications. La notification de fin de vie (End of Life - EOL) doit être soumise au moins cent quatre-vingts (180) jours à l’avance par écrit. Si le Fournisseur souhaite ou est tenu, en vertu de la loi, d’apporter de telles Modifications au Produit, il doit soumettre la demande de Modification du Produit avant sa mise en œuvre en ligne sur le portail BD Supplier Change Request à l’adresse suivante : <https://bdsc.aravo.com/aems/supplierselfservice.do>.

3. Marchandises et Services

3.1 Le Fournisseur garantit et doit s’assurer que toutes les Marchandises (ainsi que leur emballage) et Services soient conformes à toutes les Spécifications applicables et soient fournis conformément à la Loi et aux instructions de BD. Tous les Services devront être effectués par du personnel dûment qualifié et expérimenté, d’une manière prompte, diligente, sûre et professionnelle, et avec le plus haut niveau de compétence et de soin. Le Fournisseur devra respecter toutes les règles et réglementations en matière de santé et de sécurité ainsi que toute autre exigence de sécurité applicable au sein des locaux de BD ou à tout autre endroit, ou à tout équipement ou système de BD. Les Marchandises ou Services fournis seront conformes à toutes les réglementations en matière de sécurité et les réglementations en matière d’hygiène, et plus particulièrement celles de la Directive 89/655/CEE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l’utilisation par les travailleurs au travail d’équipements de travail et de l’Arrêté royal du 12 août 1993 concernant l’utilisation des équipements de travail (tels que modifiés). Le Fournisseur présentera tout les informations pertinentes en matière de sécurité et toutes les informations autrement requises par BD, et ce sous la forme de *Material Safety Data Sheets*.

3.2 Sous réserve de la Clause 3.1, le Fournisseur garantit et doit s’assurer que les Marchandises (ainsi que leur emballage) soient : (a) identiques à tous égards à tous échantillon ou modèle fourni ou donné par l’une des parties ; (b) de qualité satisfaisante et adaptées à la finalité prévue par le Fournisseur ou portée à la connaissance du Fournisseur par BD expressément ou implicitement ; et (c) exemptes de défauts de conception, de matériaux ou de fabrication, et ce pendant au moins 24 mois à compter de la livraison.

3.3 BD est en droit d’inspecter les locaux de fabrication et de tester des Marchandises lors de la fabrication, du traitement et du stockage ; le Fournisseur devra faciliter l’exercice de ce droit à ses frais. Avant de distribuer les Marchandises, le Fournisseur doit inspecter et tester avec soin les Marchandises afin de vérifier leur conformité avec l’Ordre et les Spécifications. Si, suite à une inspection ou un test, BD informe le Fournisseur qu’il considère que les locaux, les processus ou les Marchandises ne seront pas ou pourraient ne pas être conformes aux Clauses 3.1 et 3.2, le Fournisseur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la conformité.

3.4 Le Fournisseur doit : (a) fournir toutes les informations de sécurité pertinentes quant au produit sous la forme requise par BD ou par la Loi ; et (b) s’assurer qu’à tout moment, il ait et conserve toutes les licences, permissions, autorisations, consentements et permis dont il a besoin afin de remplir ses obligations en vertu du Contrat.

4. Livraison et Prestation

4.1 Le Fournisseur doit s’assurer que : (a) toutes les Marchandises soient correctement emballées et fixées d’une manière telle qu’elles puissent atteindre leur destination en bon état ; et (b) chaque livraison soit accompagnée d’un bon de livraison montrant toutes les informations pertinentes.

4.2 Le Fournisseur doit livrer les Marchandises et prêter les Services au(x) moment(s) et à/aux emplacement(s) spécifiés dans l’Ordre, ou comme indiqué autrement par BD. Le délai prévu pour la livraison ou l’exécution de l’Ordre est un élément essentiel du Contrat entre BD et le Fournisseur. Si les livraisons des Marchandises ou l’exécution des Services par le Fournisseur ne respectent pas le calendrier de l’Ordre, BD pourra demander au Fournisseur d’accélérer les expéditions des Marchandises ou l’exécution accélérée des Services et le Fournisseur paiera la différence entre le coût des tarifs de transport accéléré des Marchandises ou de l’exécution accélérée des Services utilisés et le mode d’expédition ou d’exécution initial spécifié dans cet Ordre. Toute demande d’expédition ou d’exécution accélérée ne constitue pas une renonciation à tout autre recours dont dispose BD en vertu de l’Ordre ou de la loi.

4.3 La propriété de et les risques quant aux Marchandises sont transférés à BD lors de l’achèvement de la livraison desdites Marchandises, mais sans préjudice de tout droit de refus dont dispose BD.

4.4 BD peut exiger que le Fournisseur suspende l’exécution du Contrat si, à tout moment, l’activité de BD ou une partie pertinente de celle-ci est interrompue ou limitée par des événements, circonstances ou causes échappant au contrôle raisonnable de BD.

4.5 Bien que la signature par BD du bordereau de livraison sera considérée comme une preuve de la livraison, celle-ci ne sera pas considérée comme une acceptation des Marchandises par BD. Toutes les Marchandises peuvent faire l’objet d’un contrôle de réception par BD. L’acceptation de la Marchandise n’emporte pas que les Marchandises soient conformes aux Clauses 3 et 4 et ne doit en aucun cas affecter ou réduire les garanties fournies ci-dessous par le Fournisseur.

5. Recours

5.1 Si les Marchandises ne sont pas livrées ou les Services ne sont pas prestés conformément aux Clauses 3 et 4, sans que cela ne limite un quelconque autre droit ou recours à la disposition de BD en vertu de la loi ou du droit, BD aura le droit de recourir à une ou plusieurs des mesures suivantes, qu’il ait accepté ou non lesdites Marchandises ou lesdits Services : (a) résilier le Contrat conformément aux présentes ; (b) refuser les Marchandises

11/2022 EDITION - BELGIUM
BD Infection Prevention BV/SRL.
Becton Dickinson Benelux NV/SA
Becton Dickinson Distribution Center NV/SA

ÉDITION 11/2022 – BELGIQUE
BD Infection Prevention BV/SRL.
Becton Dickinson Benelux NV/SA
Becton Dickinson Distribution Center NV/SA

Supplier's own risk and expense; (c) to require the Supplier to repair or replace rejected Goods or re-perform non-compliant Services within a specified time, or to provide a full refund of the price of rejected Goods or non-compliant Services (if paid); (d) to suspend, cancel, or refuse to accept, any subsequent delivery of Goods or performance of Services; or € to claim damages.

5.2 These Conditions shall apply to any repaired or replacement Goods or re-performed Services provided by the Supplier.

6. Price and Payment

6.1 The price of Goods and/or Services shall be as set out in the Order. Such price is fixed, and exclusive of amounts in respect of value added tax (VAT), but includes the costs of packaging, insurance and carriage of Goods and all of Supplier's expenses in relation to the performance of the Contract except as expressly stated otherwise in the Order. No extra charges or expenses shall be payable unless agreed in writing and signed by BD. No interest shall be due on late payments except as required by Law.

6.2 The Supplier may invoice BD for Goods or Services at any time after the completion of delivery or performance under the applicable Contract, or as otherwise provided in the Order. BD may reject an invoice that does not contain the Order number or any other information required by BD, by Law, or if the Supplier is unable to provide signed proof of delivery.

6.3 BD shall pay correctly rendered invoices within 60 days of receipt of the invoice, or such other period as is stated in the Order, at the address specified in the Order. Payment shall be made to the bank account nominated in writing by the Supplier.

6.4 BD may at any time set off any liability of the Supplier to BD against any liability of BD to the Supplier, whether under the same Contract or otherwise.

6.5 Payment shall not be deemed acceptance of satisfactory performance of the Order and shall not prejudice BD's rights in respect of any breach of the Contract.

7. BD Materials, Confidential Information and Data Protection

7.1 All materials, equipment and tools, drawings, Specifications, and data supplied by or on behalf of BD or its affiliates to the Supplier (**BD Materials**) are and shall remain the exclusive property of BD. The Supplier shall keep BD Materials in safe custody and not use them other than in accordance with BD's written instructions or authorisation. BD may withhold payment until BD Materials are returned.

7.2 All intellectual property rights developed by the Supplier or otherwise arising in connection with the performance of the Contract, including all modifications, improvements or innovations relating to BD Materials, shall vest in BD. These intellectual property rights are immediately and exclusively transferred and assigned to BD as from their coming into existence or, as the case may be, for rights already in existence at the time of contracting as from the delivery of these Conditions. Without prejudice to the foregoing, the Supplier grants BD an irrevocable, royalty-free licence to use any intellectual property rights of the Supplier in any Goods or Services or related work products in order to use such Goods or Services in the contemplated manner. The Supplier shall on request sign any documents necessary to give effect to this Clause 7.2. The transfer and assignment of all intellectual property rights and other property rights is valid for commercial or non-commercial purposes, final for each and every form of exploitation and for all countries, in the most extensive way possible as permitted by law, without limitation in time other than the limitation provided under law for the respective rights, and without any further payment than the remuneration as provided for. Non-payment of this remuneration will not affect the transfer and assignment of the rights on the intellectual property already existing.

7.3 The Supplier shall keep in strict confidence all BD Materials and all other information of a confidential or proprietary nature relating to BD or any of its affiliates. The Supplier shall only disclose such materials or information: (a) to those of its employees, agents and subcontractors who need to know them for the purpose of performing the Contract, and then subject to compliance with the obligations of confidentiality set out in this Clause; or (b) as required by law, by any governmental or regulatory authority or by a court of competent jurisdiction, and then only after giving BD prior written notice of such disclosure where legally permissible.

7.4 The Supplier may not use any logos or trade marks of BD or refer to BD or its products or services in any publicity without BD's prior written permission.

7.5 The parties agree that they will comply with applicable data protection laws when carrying out the contractual relationship between the parties. In particular, the parties may exchange contact details and other personal data of their employees, agents, directors, representatives and other individuals acting on their behalf in order to enable the receiving party to contact the sharing party, to fulfil its obligations under the Order and to otherwise perform the Order.

8. Indemnity, Liability and Insurance

8.1 The Supplier shall keep BD indemnified without limit against all liabilities, costs, expenses, damages and losses (whether direct or indirect) suffered or incurred by BD as a result of or in connection with: (a) any defect or deficiency in the Goods or Services, or any breach by Supplier of its obligations under a Contract or any statutory duty, or any act or omission of Supplier's employees, agents or sub-contractors in relation to Goods or Services; and (b) any claim made against BD for actual or alleged infringement of a third party's intellectual property rights arising out of or in connection with the supply or use of Goods or Services.

8.2 Subject to Clause 8.3, BD shall not be liable under or in connection with a Contract or its termination for any loss of profits, business or revenue, or for any indirect or consequential loss or damage.

8.3 Nothing in a Contract or these Conditions shall restrict or exclude either party's liability for death or personal injury, intentional mistake, gross negligence or any other liability which may not be lawfully excluded or limited.

8.4 During the term of a Contract and for a period of at least three years thereafter, the Supplier shall maintain in force, with a reputable insurance company, adequate professional indemnity insurance, product liability insurance and public liability insurance (otherwise may be known as third party risk) to cover all liabilities that may arise under or in connection with the Contract, and any other insurance required by Law. At BD's request the Supplier shall produce evidence of such insurance and shall procure that its insurers add BD as a co-insured or additionally insured party under such insurance and waive any claims of subrogation against BD in connection with any coverage offered by such insurance.

9. Termination

9.1 BD may terminate a Contract in whole or in part at any time by giving the Supplier written notice, whereupon the Supplier shall immediately discontinue all work on the Contract. BD shall pay the Supplier fair and reasonable compensation for any work in progress on Goods or Services at the time of termination, but such compensation shall not include any charge for interest, or any Goods or materials which Supplier is reasonably able to divert to other orders or customers, or loss of anticipated profits or revenue or any consequential loss and shall in no event exceed the cancelled commitment value of the Order.

9.2 Either party may terminate a Contract with immediate effect and without liability by giving written notice if the other party: (a) commits a material or repeated breach of any term of the Contract or a related Contract and (if such a breach is remediable) fails to remedy that breach within 30 days of being notified in writing to do so; or (b) is or becomes insolvent, bankrupt, dissolved or wound up, or makes any arrangement with its creditors or has a court-appointed mandatary, liquidator or provisional liquidator appointed over all or any part of its assets, or takes or suffers any similar action in any jurisdiction.

9.3 Termination of a Contract shall not affect rights and remedies of the parties that have accrued as at termination. Clauses 7 and 8, and any other Clauses which by implication survive termination of the Contract,

(en tout ou en partie) et les restituer au Fournisseur aux risques et frais du Fournisseur; (c) exiger que le Fournisseur répare ou remplace les Marchandises refusées ou qu'il preste à nouveau les Services non-conformes dans un délai déterminé ou qu'il fournisse un remboursement complet du prix des Marchandises refusées ou des Services non-conformes (si ce prix a déjà été payé); ou (d) suspendre, annuler ou refuser d'accepter toute livraison ultérieure de Marchandises ou toute prestation ultérieure de Services; ou (e) de réclamer des dommages et intérêts.

5.2 Les présentes Conditions sont applicables à toute Marchandise réparée ou de remplacement ou à tout Service à nouveau presté par le Fournisseur.

6. Prix et paiement

6.1 Le prix des Marchandises et/ou des Services est indiqué dans l'Ordre. Ce prix est fixé et ne comprend aucun montant relatif à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), mais comprend les coûts d'emballage, d'assurance et de transport des Marchandises ainsi que toutes les dépenses du Fournisseur quant à l'exécution du Contrat sauf indications contraires prévues expressément dans l'Ordre. Aucun frais ou dépense supplémentaire ne sera à payer sauf accord écrit et signé par BD. Aucun intérêt ne sera dû en cas de retard de paiement sauf dans les cas où la Loi applicable l'exige.

6.2 Le Fournisseur peut facturer à BD les Marchandises ou Services à tout moment après l'accomplissement de la livraison ou la prestation en vertu du Contrat pertinent ou tel que prévu autrement dans l'Ordre. BD peut refuser une facture qui ne contient pas le numéro d'Ordre ou toute autre information requise par BD et/ou par la Loi, ou si le Fournisseur est incapable de fournir une preuve de livraison signée.

6.3 BD payera les factures établies correctement dans les 60 jours suivant la réception de la facture, ou dans tout autre délai indiqué dans l'Ordre, à l'adresse indiquée dans l'Ordre. Le paiement doit être effectué sur le compte bancaire désigné par écrit par le Fournisseur.

6.4 BD peut à tout moment compenser toute dette du Fournisseur à l'égard de BD avec toute dette de BD à l'égard du Fournisseur, que cela soit en vertu d'un même Contrat ou autrement.

6.5 Le Paiement ne doit pas être considéré comme une acceptation d'une exécution satisfaisante de l'Ordre et ne porte pas préjudice aux droits de BD quant à toute violation du Contrat.

7. Matériaux BD, Informations Confidentielles et Protection des Données

7.1 Tous les matériaux, équipements et outils, dessins, Spécifications et informations fournis au Fournisseur par ou pour le compte de BD ou ses sociétés liées (**Matériaux BD**) sont et resteront la propriété exclusive de BD. Le Fournisseur devra conserver les Matériaux BD en lieu sûr et ne les utilisera pas autrement que conformément aux instructions ou autorisations écrites de BD. BD peut suspendre des paiements jusqu'à ce que les Matériaux BD soient restitués.

7.2 Tous les droits de propriété intellectuelle développés par le Fournisseur ou naissant autrement dans le cadre de l'exécution du Contrat, en ce compris toutes les modifications, améliorations ou innovations relatives aux Matériaux BD, appartiendront à BD. Ces droits de propriété intellectuelle sont immédiatement et exclusivement cédés et transférés à BD dès leur naissance ou, le cas échéant, dès la remise des présentes Conditions s'il s'agit de droits déjà nés au moment de la conclusion de la convention. Sans préjudice de ce qui précède, le Fournisseur octroie à BD une licence irrévocable sans redevance pour l'utilisation de tout droit de propriété intellectuelle du Fournisseur dans toute Marchandise ou tout Service ou produits de travail connexes, et ce afin de pouvoir utiliser ces Marchandises ou Services de la manière envisagée. Le Fournisseur doit, sur demande, signer tout document nécessaire afin de mettre en œuvre cette Clause 7.2. La cession et le transfert de tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété sont valables tant pour des fins tant commerciales que non-commerciales et sont, pour chaque méthode d'exploitation, définitifs, mondiaux et entendus de la manière la plus large possible telle qu'autorisée par la législation applicable, sans limitation de temps autre que la durée de validité légale des droits respectifs et sans autre rémunération que celle prévue. Le défaut de paiement de la rémunération ne portera toutefois pas atteinte à la cession et au transfert des droits de propriété intellectuelle déjà existants.

7.3 Le Fournisseur devra conserver en toute confidentialité tous les Matériaux BD et toutes les autres informations de nature confidentielle ou privée relatives à BD ou à une de ses sociétés liées. Le Fournisseur divulguera uniquement de tels matériaux ou informations : (a) à ceux de ses employés, agents et sous-traitants ayant besoin de les connaître afin d'exécuter le Contrat, et ce sous réserve du respect des obligations de confidentialité énoncées dans la présente Clause; ou (b) comme exigé par la loi, par toute autorité gouvernementale ou réglementaire ou par un tribunal compétent, et ce seulement après avoir informé préalablement et par écrit BD d'une telle divulgation lorsque cela est légalement possible.

7.4 Le Fournisseur ne peut utiliser pas de logos ou de marques de BD ou faire référence à BD ou à ses produits ou services dans une quelconque publicité sans l'autorisation écrite et préalable de BD.

7.5 Les parties conviennent qu'elles se conformeront au droit applicable en matière de protection des données lors de l'exécution de la relation contractuelle entre les parties. En particulier, les parties peuvent échanger les coordonnées et autres données personnelles de leurs employés, agents, administrateurs, représentants et autres individus agissant en leur nom afin de permettre à la partie destinataire de contacter la partie partageuse, de remplir ses obligations en vertu de l'Ordre et d'exécuter l'Ordre.

8. Indemnité, Responsabilité et Assurance

8.1 Le Fournisseur devra indemniser BD, sans limite, contre tous responsabilités, coûts, dépenses, dommages et pertes (directes ou indirectes) subis ou encourus par BD à la suite de ou en relation avec : (a) tout défaut ou déficience dans les Marchandises ou Services, ou toute violation par le Fournisseur de ses obligations en vertu d'un Contrat ou d'une obligation légale, ou tout acte ou omission des employés, des agents ou des sous-traitants du Fournisseur quant aux Marchandises ou aux Services; et (b) toute réclamation faite à l'encontre de BD pour violation, prétendue ou réelle, des droits de propriété intellectuelle d'un tiers découlant de ou en relation avec la livraison ou l'utilisation de Marchandises ou de Services.

8.2 Sous réserve de la Clause 8.3, BD ne sera pas responsable en vertu ou en relation avec un Contrat, ou sa résiliation, du manque à gagner, des pertes d'affaires ou de revenus ou des pertes ou dommages indirects ou accessoires.

8.3 Aucune disposition dans un Contrat ou dans les présentes Conditions ne limitera ou exclura la responsabilité des parties en cas de mort ou de blessure, en cas de négligence grave, fraude, fautes intentionnelles, ou toute autre responsabilité ne pouvant être légalement exclue ou limitée.

8.4 Pendant la durée d'un Contrat et pour une période d'au moins trois années y faisant suite, le Fournisseur devra maintenir en vigueur avec une société d'assurance réputée, une assurance adéquate pour responsabilité professionnelle, une assurance pour responsabilité des produits et une assurance responsabilité civile (autrement connu sous le nom de risques des tiers) afin de couvrir toutes responsabilités qui pourraient être engagées en vertu ou en lien avec le Contrat ainsi que toutes les autres assurances requises par la Loi, à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance de renom. A la demande de BD, le Fournisseur devra fournir la preuve de telles assurances et s'assurer que ses assureurs ajoutent BD en tant que coassuré ou assuré supplémentaire dans le cadre de cette assurance et renoncera à toute demande de subrogation à l'encontre de BD en rapport avec toute couverture offerte par cette assurance.

9. Résiliation

9.1 BD peut résilier un Contrat en tout ou en partie à tout moment par notification écrite au Fournisseur, après quoi le Fournisseur devra immédiatement cesser tout travail quant au Contrat. BD devra payer au Fournisseur une indemnisation juste et raisonnable pour tout travail en cours au moment de la résiliation quant aux Marchandises ou Services. Cette compensation ne devra toutefois pas inclure une quelconque charge d'intérêt, ou toute Marchandise ou tout matériau que le Fournisseur est raisonnablement en mesure de réutiliser pour d'autres commandes ou clients, ni la perte de profits ou de revenus anticipés ou toute perte accessoire. Cette compensation ne dépassera en aucun cas le montant que BD s'était engagé à payer quant à l'Ordre annulé.

9.2 Chacune des parties peut mettre fin à un Contrat, avec effet immédiat et sans responsabilité, en donnant un préavis écrit si l'autre partie : (a) commet une violation importante ou répétée d'une quelconque disposition du Contrat ou d'un Contrat lié et (si une telle violation peut être corrigée) ne remédie pas à cette violation dans les 30 jours suivant la notification par écrit lui demandant de ce faire; ou (b) est ou devient insolvable, tombe en faillite, est dissoute ou est liquidée, ou conclut un arrangement avec ses créanciers ou si un mandataire judiciaire, un liquidateur ou un liquidateur provisoire est nommé pour gérer tout ou partie de ses actifs, ou entreprend ou fait l'objet d'une action similaire dans une quelconque juridiction.

11/2022 EDITION - BELGIUM
BD Infection Prevention BV/SRL.
Becton Dickinson Benelux NV/SA
Becton Dickinson Distribution Center NV/SA

ÉDITION 11/2022 – BELGIQUE
BD Infection Prevention BV/SRL.
Becton Dickinson Benelux NV/SA
Becton Dickinson Distribution Center NV/SA

shall continue after termination in full force and effect.

10. Trade, Regulatory and Ethical Compliance

10.1 The Supplier represents and warrants that it complies, and will at all times comply, fully with: (a) all Law governing trans-border sales, re-sales, shipments and transfers of goods or services, including U.S. and other applicable export control and anti-boycott laws; (b) all Law relating to the Goods and Services, including without limitation any obligation on the Supplier to ensure that all regulatory and legal requirements are met such as Regulation No 1907/2006 of the European Parliament and the Council on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals ("REACH"); the Restriction of the Use of Certain Hazardous Substances ("RoHS") in Electrical and Electronic Equipment (EEE) Directive (2011/65/EU); and the US Dodd Frank Act Conflict Minerals Rule ("Conflict Minerals"); and as applicable (c) the Medical Devices Directive (MDD) Directive 1993/42/EEC, the Medical Devices Regulation (EU 2017/745) ("MDR"), the Medical Devices for In Vitro Diagnostics Directive (IVDD) 98/79/EC and the Medical Devices Regulation (EU) 2017/746 on in vitro diagnostic medical devices ("IVDR").

10.2 The Supplier warrants and undertakes that it and its employees, agents and sub-contractors: (a) will comply with all Law relating to anti-bribery and corruption, including the United States Foreign Corrupt Practices Act 1977 and the U.K. Bribery Act 2010; (b) will not, in connection with or performance of any Contract, make or promise to make any improper payment; and (c) will cooperate in full with any investigation by BD into any breach or suspected breach of this Clause 10.2. BD may withhold payments under any Contract and/or suspend or terminate any Contract upon learning information giving it a factual basis to conclude that a breach of this Clause 10.2 has been committed.

10.3 The Supplier agrees to provide promptly any information or documents required by BD to support its compliance with Law, including without limitation transparency disclosure laws such as the French Bertrand Act and the U.S. Physician Payment Sunshine Act, and the regulations mentioned in Clause 10.1, as well as applicable industry codes. The Supplier shall inform BD, on request, of the presence and percentage (%) of any substance on the BD Materials of Concern List ("BD MOC") contained in the Goods.

10.4 The Supplier has read and agrees to comply with the BD Expectations for Suppliers publication as posted at <https://www.bd.com/en-eu/company/trading-partners/bd-suppliers/sustainable-procurement-and-expectations-for-suppliers>.

11. Force Majeure

If and to the extent that the performance by a party (an "Affected Party") of any of its obligations under this Contract is delayed by acts of God, acts of war, acts of terrorism, or pandemic, freight embargoes or other unforeseen catastrophic events of a similar nature, despite Affected Party's commercially reasonable efforts to prevent delay until after the completion of its obligations or mitigate the effects of the Force Majeure Event, and without the fault or negligence of the Affected Party, (each, a "Force Majeure Event"), and such delay could not have been prevented by reasonable precautions by the Affected Party, neither party shall be liable for damages as a result of a delay in delivery due to the Force Majeure Event and the Affected Party shall be excused for such delay in performance for as long as such Force Majeure Event continues, so long as the Affected Party shall continue to use commercially reasonable efforts to immediately recommence performance. As a condition precedent to becoming an Affected Party, Supplier shall notify BD of the occurrence and impact of the Force Majeure Event, including the existence of such event caused by any of its subcontractors, within three (3) days of the occurrence of the Force Majeure Event and describe in reasonable detail the nature of the Force Majeure Event and provide a good faith estimate of the likely impact on the Goods and/or Services. Should any failure to perform or delay in performance due to a Force Majeure Event last longer than thirty (30) days, BD may cancel this Contract without any liability. If Supplier does not take reasonable steps to mitigate the Force Majeure Event, BD shall be entitled to recoup the difference in Goods and/or Services' costs paid by BD that are needed to replace those of Supplier during the term of the Force Majeure Event. The occurrence of a Force Majeure Event does not affect Supplier's obligation to implement any disaster recovery or business continuity plan and does not give rise to any damages or additional compensation from BD.

12. Miscellaneous Provisions

12.1 These Conditions, the Order and any document referred to in the Order constitute the whole agreement between the parties relating to the subject matter of the Order, and supersede and extinguish any prior agreements or arrangements relating to such subject matter.

12.2 Nothing in these Conditions shall constitute or be deemed to constitute a partnership between the parties, nor, except as expressly provided, shall it constitute or be deemed to constitute any party as the agent of any other party for any purpose. The Supplier shall have no right or authority to, and shall not, enter into any contract, make any representation, give any warranty, incur any liability, or assume any obligation, on behalf of BD.

12.3 The Supplier may not assign, sub-contract or in any way dispose of its rights or obligations under the Contract without the prior written consent of BD. BD may at any time assign, transfer, mortgage, charge, sub-contract or deal in any other manner with all or any of its rights or obligations under the Contract.

12.4 Any term of these Conditions which is or may be void or unenforceable shall to the extent of such invalidity or unenforceability be deemed severable and shall not affect any other provision hereof.

12.5 A waiver of any right or remedy is only effective if given in writing and shall not be deemed a waiver of any subsequent breach or default. No failure or delay by a party to exercise any right or remedy shall constitute a waiver of that or any other right or remedy.

12.6 In these Conditions any phrase introduced by the terms **including** or **includes** or any similar expression shall be construed as illustrative and shall not limit the sense of the words preceding those terms.

12.7 A person who is not a party to the Contract has no right referred to in Article 1121 of the Belgian Civil Code to enforce any term of the Contract or these Conditions.

12.8 These Conditions, all Contracts and any non-contractual obligations arising out of or in connection with these Conditions or the Contracts shall be governed by and construed in accordance with Belgian law. The courts of Ghent have exclusive jurisdiction to settle any dispute arising out of or in connection with these Conditions and the Contracts (including a dispute relating to non-contractual obligations arising out of or in connection with these Conditions and the Contracts). The United Nations Convention on the International Sale of Goods shall not apply to the Contract.

12.9 **English and French versions.** In case of any difference in interpretation between the English and French version of this document, the French language shall prevail for national transactions; otherwise the English version shall prevail.

Supplier Signature:

Date:

9.3 La résiliation d'un Contrat n'affectera pas les droits et les recours des parties qu'elles ont acquis à la résiliation. Les Clauses 7 et 8, ainsi que toutes les autres Clauses qui implicitement survivent à la résiliation du Contrat, resteront pleinement en vigueur après la résiliation.

10. Commerce, Réglementation et Respect de l'éthique

10.1 Le Fournisseur déclare et garantit qu'il respecte et respectera complètement et en tout temps : (a) toutes les Lois régissant les ventes transfrontalières, les reventes, les livraisons et transferts de biens ou de services, y compris les contrôles aux États-Unis ainsi que tous les autres contrôles à l'exportation applicables et les lois anti-boycott ; (b) toute Loi relative aux Marchandises et Services, y compris, notamment, toute obligation du Fournisseur de s'assurer que toutes les exigences réglementaires et légales soient remplies, telles que notamment prévues par le Règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (« REACH ») ; la Directive (2011/65/EU) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (« RoHS ») dans les équipements électriques et électroniques(EEE) ; et la loi américaine *Dodd Frank Act Conflict Minerals Rule* (« Conflict Minerals ») ; et le cas échéant (c) la Directive sur les Dispositifs Médicaux (DDM) directive 1993/42/CEE, le Règlement (UE) 2017/745 sur les Dispositifs Médicaux ("MDR"), la Directive sur les Dispositifs Médicaux de Diagnostic in Vitro (DMDIV) 98/79/CE et le Règlement (UE) 2017/746 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (IVDR).

10.2 Le Fournisseur garantit et s'engage à ce que lui et ses employés, agents et sous-traitants : (a) se conforment à toutes les Lois relatives à la lutte contre la fraude et la corruption, y compris la loi américaine de 1977 *Foreign Corrupt Practices Act* et la loi anglaise de 2010 *Bribery Act* ; (b) dans le cadre de ou lors de l'exécution de tout Contrat, ne fassent pas de ou ne promettent pas de faire un paiement irrégulier ; et (c) coopèrent pleinement dans le cadre de toute enquête menée par BD portant sur une violation ou une violation présumée de la présente Clause 10.2. BD peut retenir des paiements dus en vertu de tout Contrat et/ou suspendre ou résilier tout Contrat après avoir pris connaissance d'informations donnant une base factuelle permettant de conclure qu'une violation de la présente Clause 10.2 a été commise.

10.3 Le Fournisseur accepte de fournir rapidement toute information ou tout document requis par BD afin de respecter la Loi, en ce compris notamment les lois en matière de transparence telles que loi française dite « Bertrand » et la loi américaine *Physician Payment Sunshine Act*, et les réglementations mentionnées à la Clause 10.1, ainsi que les codes applicables de l'industrie. Le Fournisseur informera BD, sur demande, de la présence et du pourcentage (%) de toute substance se trouvant sur la Liste de BD de Matériaux Préoccupants (*BD Materials of Concern List*) (« BD MOC ») contenue dans les Marchandises.

10.4 Le Fournisseur a lu et accepte de se conformer aux Attentes de BD concernant les publications de Fournisseurs telles que disponibles à <https://www.bd.com/en-eu/company/trading-partners/bd-suppliers/sustainable-procurement-and-expectations-for-suppliers>.

11. Force Majeure

Si et dans la mesure où l'exécution par une partie (une "Partie Affectée") de l'une de ses obligations en vertu du présent Contrat est retardée par des cas de force majeure, des actes de guerre, des actes de terrorisme, ou des pandémies, des embargos de fret ou d'autres événements catastrophiques imprévus de nature similaire, malgré les efforts commercialement raisonnables de la Partie Affectée pour empêcher le retard jusqu'à l'achèvement de ses obligations ou pour atténuer les effets de la force majeure, et sans faute ou négligence de la Partie Affectée, (chacun, un "Événement de Force Majeure"), et que ce retard n'aurait pas pu être évité par des précautions raisonnables de la part de la Partie Affectée, aucune des parties ne sera responsable des dommages résultant d'un retard de livraison dû à l'Événement de Force Majeure et la Partie Affectée sera excusée pour ce retard d'exécution tant que cet Événement de Force Majeure se poursuivra, à condition que la Partie Affectée continue à faire des efforts commercialement raisonnables pour reprendre immédiatement l'exécution. Comme condition préalable pour devenir une Partie Affectée, le Fournisseur doit notifier à BD la survenance et l'impact de l'Événement de Force Majeure, y compris l'existence d'un tel événement causé par l'un de ses sous-traitants, dans les trois (3) jours de la survenance de l'Événement de Force Majeure et décrire de manière raisonnablement détaillée la nature de l'Événement de Force Majeure et fournir une estimation de bonne foi de l'impact probable sur les Marchandises et/ou Services. Si l'inexécution ou le retard d'exécution dû à un Événement de Force Majeure dure plus de trente (30) jours, BD peut annuler le présent Contrat sans aucune responsabilité. Si le Fournisseur ne prend pas des mesures raisonnables pour atténuer l'Événement de Force Majeure, BD aura le droit de récupérer la différence des coûts des Marchandises et/ou Services payés par BD qui sont nécessaires pour remplacer ceux du Fournisseur pendant la durée de l'Événement de Force Majeure. La survenance d'un Événement de Force Majeure n'affecte pas l'obligation du Fournisseur de mettre en œuvre un plan de reprise après sinistre ou de continuité des activités et ne donne lieu à aucun dommage ou compensation supplémentaire de la part de BD.

12. Dispositions diverses

12.1 Les présentes Conditions, l'Ordre et tout document auquel il est fait référence dans l'Ordre constituent l'intégralité de l'accord entre les parties quant à l'objet de l'Ordre, et remplacent et mettent fin à tous les accords ou arrangements antérieurs relatifs à un tel objet.

12.2 Rien dans les présentes Conditions ne constituera ni sera considéré comme constituant un partenariat entre les parties, ni, sauf disposition expresse, ne confère ou ne sera considéré comme conférant à une quelconque partie la qualité d'agent d'une quelconque autre partie pour quoi que ce soit. Le Fournisseur n'a ni le droit ni le pouvoir de, et ne pourra pas conclure un contrat, faire des déclarations, donner des garanties, encourir une quelconque responsabilité, ni assumer une obligation, au nom de BD.

12.3 Le Fournisseur ne peut pas céder, sous-contracter ou disposer d'une quelconque manière de ses droits ou obligations en vertu du Contrat sans le consentement écrit préalable de BD. BD peut à tout moment céder, transférer, hypothéquer, grever, sous-traiter ou traiter d'une quelconque autre manière tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du Contrat.

12.4 Toute disposition des présentes Conditions qui est ou serait nulle ou inapplicable doit, dans la mesure de cette nullité ou inapplicabilité, être réputée divisible et n'affectera pas une quelconque autre disposition des présentes Conditions.

12.5 Une renonciation à un droit ou à un recours n'a d'effet que si elle est donnée par écrit et ne doit pas être considérée comme une renonciation à se prévaloir de toute violation ou manquement ultérieur. Aucun défaut ou retard d'une partie dans l'exercice d'un droit ou d'un recours ne constituera une renonciation audit droit ou recours ou à tout autre droit ou recours.

12.6 Dans les présentes Conditions, toute phrase comprenant les termes, **y compris** ou **comprend** ou toute expression similaire doit être interprétée comme étant illustrative et ne limitera pas le sens des mots qui précèdent ces termes.

12.7 Une personne qui n'est pas partie au Contrat n'a pas le droit, auquel il est fait référence à l'article 1121 du Code civil belge, de mettre en œuvre les dispositions du Contrat ou des présentes Conditions.

12.8 Les présentes Conditions et tous les Contrats ainsi que toute obligation non contractuelle découlant des présentes Conditions ou en relation avec celles-ci seront régis par et interprétés conformément au droit belge. Tout différend découlant des présentes Conditions et des Contrats ou en relation avec ceux-ci (y compris les différends relatifs aux obligations non contractuelles découlant des présentes Conditions et des Contrats ou en relation avec celle-ci) sera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Gand. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au Contrat.

12.9 **Versions anglaise et française.** En cas de divergence d'interprétations entre les versions anglaise et française de ce document, la version française prévaudra pour les opérations nationales; dans les autres cas, la version anglaise prévaudra.

Signature du Fournisseur:

Date: